

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'adoption de deux normes de fiabilité (normes CIP-003-8, CIP-005-6, CIP-008-6, CIP-010-3 et CIP-013-1) (Dossier R-4117-2020)

Objet de la demande

Hydro-Québec (la **Demanderesse**), par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Coordonnateur**), a déposé, le 25 février 2020, une demande auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) visant l'adoption des nouvelles versions de normes de fiabilité, soit les normes CIP-003-8, CIP-005-6, CIP-008-6, CIP-010-3 et d'une nouvelle norme, soit la norme CIP-013-1 (les **Normes**) ainsi que de leurs annexes Québec respectives, dans leurs versions française et anglaise (la **Demande**).

Le 24 avril 2020, le Coordonnateur a déposé une demande amendée auprès de la Régie afin d'y ajouter des modifications au Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité et de corriger certaines estimations d'évaluations d'impacts (la **Demande amendée**).

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°), 85.2, 85.6 et 85.7 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera la Demande et la Demande amendée par voie de consultation avec des interventions formelles.

Les personnes intéressées pourront soumettre à la Régie une demande d'intervention et un budget de participation conforme aux exigences du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) et au Guide de paiement des frais des interventions (le **Guide**) **au plus tard le 15 mai 2020 à 12 h**. Le Coordonnateur pourra commenter ces demandes **au plus tard le 22 mai 2020 à 12 h**. Toute réplique des personnes intéressées devra être soumise **avant le 27 mai 2020 à 12 h**.

La demande, les documents afférents, la Loi, le Règlement et le Guide sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca